

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 5 avril 2022 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mindy Giroux  
Siège #2 - Nicole Charette  
Siège #4 - Catherine Demange  
Siège #5 - Sarah Carrier  
Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Germain Grenier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2022-04-044**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants:

- 7.3 Programmation no 4 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 7.4 Demandes de dons et commandites
- 13.6 Fonds de développement culturel de la MRC du Granit - Demande d'appui de l'Association touristique et culturelle de Piopolis

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** - Séance ordinaire du 1er mars 2022

**4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**4.1** - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

**4.2** - Rapport du maire

**4.2.1** - Rapport du Conseil des maires de mars

**5 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**6 - CORRESPONDANCE**

**6.1** - Bordereau des correspondances

**7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1** - Rapport de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers

**7.2** - Adoption du règlement 2022-04 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Piopolis

- 7.3 - Programmation no 4 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 7.4 - Demandes de dons et commandites
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - TRANSPORT
  - 9.1 - Droit de passage - Grand tour du lac Mégantic
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 10.1 - Adoption du règlement 2022-06 sur l'utilisation de l'eau potable
  - 10.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2022-07 modifiant le règlement no 2022-03 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières levantes
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 12.1 - Adoption du premier projet de règlement no 2022-05 modifiant le règlement de zonage no 2006-009 afin de bonifier la réglementation
  - 12.2 - Demande de permis - 519 rue Principale (Steeve Brassard)
  - 12.3 - Demande de modification au règlement de zonage (Martin Décarý - chemin de la Veille-Forge)
  - 12.4 - Domtar - Demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec
- 13 - LOISIRS-CULTURE
  - 13.1 - Achat d'un aquaplane de sauvetage
  - 13.2 - Entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec
  - 13.3 - Participation au projet de signalisation et d'aménagement de la Route des Sommets (2021)
  - 13.4 - Fonds éolien - Demande d'appui de l'Association touristique et culturelle de Piopolis
  - 13.5 - Demande de commandite - Festival Saint-Zénon-de-Piopolis
  - 13.6 - Fonds de développement culturel de la MRC du Granit - Demande d'appui de l'Association touristique et culturelle de Piopolis
- 14 - FINANCES
  - 14.1 - Comptes à payer
  - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2022-04-045

#### **3.1 - Séance ordinaire du 1er mars 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

#### **4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

La Municipalité n'a pas d'immeuble à inscrire à la vente pour non-paiement de taxes.

#### **4.2 - Rapport du maire**

Mot du maire

##### **4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mars**

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 16 mars dernier.

#### **5 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question.

#### **6 - CORRESPONDANCE**

##### **6.1 - Bordereau des correspondances**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2022 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

#### **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **7.1 - Rapport de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers**

Tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'audit publié par la Commission municipale du Québec portant sur la transmission de votre rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale.

Ce rapport présente les constatations qui se dégagent de cette mission d'audit ainsi que la recommandation jugée appropriée dans les circonstances. Celui-ci est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission.

2022-04-046

##### **7.2 - Adoption du règlement 2022-04 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Piopolis**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

**ATTENDU QUE** la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 18 mars 2022;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 18 mars 2022 ;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2 Objet**

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

#### **Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Piopolis joint A est adopté.

#### **Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation du directeur général et greffier-trésorier.

#### **Article 5 Remplacement**

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 2018-04 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 2 octobre 2018..

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

#### **Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-047

**7.3 - Programmation no 4 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Piopolis a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-048

**7.4 - Demandes de dons et commandites**

**CONSIDÉRANT** la Politique relative aux demandes subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation de la Municipalité de Piopolis.

**CONSIDÉRANT** les différentes demandes reçues et les sommes disponibles pour les

dons et commandites ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

D'autoriser les dons et commandites suivants:

- Activité de Pâques organisée par des bénévoles de la Municipalité - 500 \$
- Gala Méritas de la Polyvalente Montignac - 100 \$
- Grand tour du lac Mégantic - 250 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9 - TRANSPORT**

**2022-04-049**

#### **9.1 - Droit de passage - Grand tour du lac Mégantic**

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité de Piopolis autorise l'organisation du Grand tour du lac Mégantic à circuler sur le territoire de la Municipalité dimanche le 5 juin prochain;

**QUE** la Municipalité de Piopolis informe la direction régionale du ministère des Transports qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de cette activité de masse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**2022-04-050**

#### **10.1 - Adoption du règlement 2022-06 sur l'utilisation de l'eau potable**

**ATTENDU** la Stratégie d'économie de l'eau potable adoptée par le Gouvernement du Québec;

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1er mars 2022;

**ATTENDU QUE** cette stratégie vise la réduction de la quantité d'eau distribuée afin de permettre une meilleure conservation de la ressource eau et une réduction des coûts d'exploitation et d'investissements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,  
Et résolu,

**QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Piopolis décrètent :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2022-07 modifiant le règlement no 2022-03 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières levantes**

Mme la conseillère Mme Paule Rochette donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement numéro 2022-07 modifiant le

règlement 2022-03 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières levantes.

Mme Rochette mentionne que ce projet de règlement vient bonifier le règlement et préciser des articles au règlement en vigueur qui prévoit que tout détenteur d'embarcation nautique motorisée doit, pour pouvoir avoir accès aux lacs Mégantic et aux Araignées, procéder au lavage de son embarcation et de ses équipements à l'une des deux stations de lavage.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil.

#### **11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**2022-04-051**

##### **12.1 - Adoption du premier projet de règlement no 2022-05 modifiant le règlement de zonage no 2006-009 afin de bonifier la réglementation**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 2006-009 ;

**ATTENDU QUE** la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
ET RÉSOLU,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 2022-05 MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**QUE** conformément aux *articles 126 et 127* de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Maire le 3 mai, à 18 H 30, au 403, rue Principale, Piopolis ;

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Paule Rochette, conseillère municipale, mentionne son intérêt pécuniaire puisqu'elle est concernée par cette demande de changement réglementaire.

**2022-04-052**

##### **12.2 - Demande de permis - 519 rue Principale (Steeve Brassard)**

#### **Clôture**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis de clôture no 2022-02-0021 concerne un projet visible depuis le chemin de la Rivière-Bergeron ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à déplacer les clôtures vers l'arrière du terrain et à ajouter un petit bout respectant le même aspect pour rejoindre l'ensemble ;

#### **Bâtiment accessoire**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis de bâtiment accessoire 2022-02-0020 concerne un projet visible depuis la rue Principale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à niveler le terrain et y déposer un gazébo ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'utilise que du bois naturel, sans fioritures ;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets respectent les objectifs du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter les demandes reliées au PIIA ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,  
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,  
Et résolu,

D'autoriser l'émission des permis reliés aux demandes 2022-02-0021 (clôture) et 2022-02-0020 (bâtiment accessoire).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-04-053

**12.3 - Demande de modification au règlement de zonage (Martin Décary - chemin de la Veille-Forge)**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de projet de construction concerne une zone d'aménagement de réserve (partie de R-8) dans le lot 6 391 897 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot du projet inclue aussi une zone d'aménagement prioritaire (R-5) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot ne peut pas être divisé pour être construit à cause de la configuration du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les objectifs du schéma d'aménagement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de changer la zone d'aménagement de réserve pour une zone d'aménagement prioritaire ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,  
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,  
Et résolu,

**QUE** le conseil autorise la demande de modification au règlement de zonage et demande à la MRC de préparer le projet de règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12.4 - Domtar - Demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec**

Compte tenu de certaines interrogations par les municipalités concernées, la MRC du Granit planifie une réunion le 12 avril prochain afin de discuter de cette demande. Ce point est donc reporté au prochain conseil municipal.

**13 - LOISIRS-CULTURE**

2022-04-054

**13.1 - Achat d'un aquaplane de sauvetage**

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité autorise l'achat d'un aquaplane de sauvetage pour la plage municipale de Piopolis ;

**QUE** cette dépense de 1494 \$ plus les taxes applicables effectuée chez AQUAM Spécialiste Aquatiques Inc. soit payée à même le poste budgétaire Fournitures plage (02-701-41-710).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-055

**13.2 - Entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec**

**ATTENDU QUE** la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) gère et exploite le parc national du Mont-Mégantic (ci-après le « Parc »);

**ATTENDU QUE** la Municipalité est située à proximité du Parc ;

**ATTENDU QUE** les parties souhaitent développer le sentiment d'appartenance des résidents de la Municipalité à l'égard du Parc et favoriser les saines habitudes de vie en favorisant la fréquentation de celui-ci ;

**ATTENDU QUE** les parties désirent ainsi conclure un partenariat additionnel d'un an afin de favoriser l'accès au Parc aux résidents de la Municipalité pour 2022-2023 et offrir à ceux-ci une gamme d'avantages exclusifs sur les activités et services offerts dans le Parc.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,  
Et résolu,

**QUE** le conseil municipal accepte de signer l'entente de partenariat avec la Société des Établissements de plein air du Québec pour une durée d'un (1) an du 6 avril 2022 au 5 avril 2023 ;

**D'autoriser** le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité ;

**QU'un** montant total de 675\$ soit attribué pour les demande de remboursement de 22.50 \$ ;

**QUE** ce montant correspond aux remboursement maximum de 30 cartes annuelles << parc ou réseau >> pour l'accès dans un ou les parcs de la SÉPAQ ;

**QUE** ce montant soit pris à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-056

**13.3 - Participation au projet de signalisation et d'aménagement de la Route des Sommets (2021)**

**ATTENDU QUE** la Route des Sommets traverse notre territoire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est engagée à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation et son aménagement, et que la municipalité a offert du temps en

ressources et en matériel afin de réaliser les aménagements prévus sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte du projet FARR requiert le compte-rendu de chaque apport en heures, temps de déplacement et réalisations sur le terrain. La municipalité a contribué à hauteur de 320.16\$ pour les aménagements requis en 2021.

Date	Heures investies	Noms	Autres (km)	Total
2021-08-13	10	Michel Grenier et Jocelyn Grenier	42	320.16\$

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,  
Et résolu :

De confirmer le montant investi à la Route des Sommets pour sa reddition de compte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-057

**13.4 - Fonds éolien Demande d'appui de l'Association touristique et culturelle de Piopolis**

**ATTENDU QUE** l'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP) souhaite déposer une demande d'aide financière de 1000 \$ au Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et du Granit ;

**ATTENDU QUE** le projet veut permettre la mise en place de l'exposition Traces d'eau / Waterways, un collectif pour la protection du lac Mégantic qui réunit des artistes, des donateurs de rames et des associations pour la protection du lac. Un témoignage rempli de couleurs vibrantes, d'histoire personnelle et de patrimoine vivant, l'exposition est un hommage à l'eau, aux nations autochtones qui l'ont toujours protégée et un cri d'alarme.

**ATTENDU QUE** le projet contribue à mettre en valeur la culture et le patrimoine humain et naturel de notre région, sous un angle artistique et éducatif à la fois.

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu,

**DE** faire parvenir une résolution à l'ATCP afin d'appuyer le dépôt de ce projet au le Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-058

**13.5 - Demande de commandite Festival Saint-Zénon-de-Piopolis**

**ATTENDU QUE** la Municipalité accorde un soutien financier au comité culturel de Piopolis depuis plusieurs années ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite maintenir le soutien financier accordé annuellement au Comité culturel de Piopolis ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu,

**QU'**un montant de 1 000 \$ soit remis au Comité culturel de Piopolis pour la tenue du Festival Saint-Zénon-de-Piopolis, édition 2022 ;

**QUE** ce montant soit pris à même le poste budgétaire 02-700-00-970 : Subventions pour les loisirs et la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-059

**13.6 - Fonds de développement culturel de la MRC du Granit Demande d'appui de l'Association touristique et culturelle de Piopolis**

**ATTENDU QUE** l'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATC) veut adresser une demande d'aide financière de 2 000\$ au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit;

**ATTENDU QUE** le projet veut permettre la mise en place de l'exposition Traces d'eau / Waterways, un collectif pour la protection du lac Mégantic qui réunit des artistes, des donateurs de rames et des associations pour la protection du lac. Un témoignage rempli de couleurs vibrantes, d'histoire personnelle et de patrimoine vivant, l'exposition est un hommage à l'eau, aux nations autochtones qui l'ont toujours protégée et un cri d'alarme.

**ATTENDU QUE** le projet contribue à mettre en valeur la culture et le patrimoine humain et naturel de notre région, sous un angle artistique et éducatif à la fois.

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu,

**DE** faire parvenir une résolution à l'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP) afin de signifier l'appui de la Municipalité pour la concrétisation de ce projet.

**QUE** copie de cette résolution d'appui soit annexée à la demande de l'ATCP qui sera acheminé au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 - FINANCES**

2022-04-060

**14.1 - Comptes à payer**

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,  
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,  
Et résolu,

**QUE** les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 - Dépenses récurrentes**

La liste des dépenses récurrentes du mois de mars 2022 est déposée aux membres du Conseil.

2022-04-061

**15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES**

**16 - VARIA**

Aucun sujet à traiter.

**17 - RAPPORT DES COMITÉS**

**Conseillère # 1 Mme Mindy Giroux**

Politique de la famille, des aînés et responsable de la vie communautaire, loisirs et culture, environnement : Comités Plan vert

**Conseillère # 2 Mme Nicole Charette**

Mairesse suppléante, administration générale, règlements, politiques et ententes intermunicipales, Comités: Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

**Conseiller # 3 M. Germain Grenier**

Gestion des actifs, Comités :sécurité publique:

**Conseillère # 4 Mme Catherine Demange**

Aménagement, urbanisme et développement, règlements, politiques et ententes intermunicipales. Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**Conseillère # 5 Mme Sarah Carrier**

Voirie et transport, règlements, politiques et ententes intermunicipales

**Conseillère # 6 Mme Paule Rochette**

Environnement Comités : Comité développement local de Piopolis (Cœur villageois, Route des sommets), Plan vert

**Maire : M. Peter Manning**

Gestion des actifs, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale. Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

**18 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Projet de logement pour rétention des résidents
- Déploiement de la fibre optique (Sogetel)

2022-04-062

**19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

**QUE** la séance soit levée; il est 19 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Emmanuelle Fredette,  
Directrice générale & greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Peter Manning,  
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Emmanuelle Fredette,  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Liste des comptes à faire approuver pour le mois d'avril 2022**

	<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant à payé</b>
795	A. Bégin - Portes de garage A. Bégin	Roulette, station 3 bouton, lubrifiant - Entretien garage	627.86 \$ <u>627.86 \$</u>
129	AIM Recyclage Lac-Mégantic	Conteneur pour Maison Culturel	646.16 \$ <u>646.16 \$</u>
931	Avantis Coopérative	Bois traité, bouchon, étrier - Camping-Parc bureau Bidon essence,manche,bois traité- Camp-Garage-Sentier Peinture CLRМ - Fournitures garage Attache, vis, écrou Parc Bureau, Camping et garage Chaux dolomitique 15 Kg - Frais grue zone 1 - Eaux usée	767.75 \$ 197.66 \$ 12.63 \$ 145.57 \$ <u>671.40 \$</u> 1 795.01 \$
393	Brenntag Canada	Aluminum sulphate 48% + Fût en plastique - Eaux usées	622.44 \$ <u>622.44 \$</u>
223	Canadian Tire	Treuil VTT 3500	229.94 \$ <u>229.94 \$</u>
32	CarQuest	Apprêt peinture, Lvoc Hardner,douilles - Outils + fourn	148.10 \$ <u>148.10 \$</u>
809	Centre d'extincteur SL	Inspection hotte + fusible - Centre commu.	208.04 \$ <u>208.04 \$</u>
331	Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Adhésion 2022-2023	70.00 \$ <u>70.00 \$</u>
1237	Desharnais Centre du Camion Inc.	Démontage et remontage de pneu, valve - Rétocaveuse	5 249.59 \$ <u>5 249.59 \$</u>
1218	DHC Avocats	Règlement lavage des embarcations, lacs et application	447.83 \$ <u>447.83 \$</u>
42	L'Écho de Frontenac Inc.	Avis public - Projet de Règlement 2022-05	186.53 \$ <u>186.53 \$</u>
981	Entrepôt Plancher Design	Corrostop anti-rouille, Teinture extérieur, pinceau Corrostop spay anti-rouille	299.19 \$ 11.50 \$ <u>310.69 \$</u>
1226	Escouade Canaine MRC 2017	Frais admin avril-mai-juin2022	326.81 \$ <u>326.81 \$</u>
254	Garage R. Choquette	Valve 2 pneus - Tracteur a gazon	25.29 \$ <u>25.29 \$</u>
1189+	GSC Communication	Facturation contrat de service 2022-04-01 au 2023-03-31	442.65 \$ <u>442.65 \$</u>
46	Gosselin	Pneu - Tracteur a gazon Kit Balai Sweep - Balais mécanique Acc balais brosse, filtre, bougie - Balai mécanique	321.91 \$ 304.67 \$ 535.16 \$ <u>1 161.74 \$</u>
491	Groupe Déziel	Urethane jaune, durcisseur urethane Inter 2006-2020	896.81 \$ <u>896.81 \$</u>
16	Le Magasin Général	Essence camionnette - 2022-04-12	94.18 \$ <u>94.18 \$</u>
1096	Marché Ami	Essence ordinaire - Camionnette 2022-04-08 Essence ordinaire - Camionnette 2022-04-18	136.23 \$ 86.78 \$ <u>223.01 \$</u>

943	Machinerie CH	Klaxon fonctionne pas - rétrocaveuse	502.04 \$ <u>502.04 \$</u>
1205	Marie-Christine Picard	Rencontre Station de lavage - avril 2022	5 005.73 \$ <u>5 005.73 \$</u>
615	Multicopie Inc.	Dépliant Station de Lavage - Protection Lac Dépliant "ici on se lave" - Protection du Lac	1 106.06 \$ 1 916.63 \$ <u>3 022.69 \$</u>
1215	Numérique.ca	Support Technique, Mise a jour PHP8 - Protection Lac Modification pages calendrier, lave ton bateau Problème courriel - Lavetonbateau+Ren SSL	221.33 \$ 569.13 \$ 172.46 \$ <u>962.92 \$</u>
111	Pièces d'Autos L.Veilleux inc.	Fusil a peindre - Base clair gris selec - Outils+ Niveleuse Durcisseur urethane - Niveleuse Revetement anti-rouille, peinture, diluant - Niveleuse	255.91 \$ 91.14 \$ 266.56 \$ <u>613.61 \$</u>
48	Philippe Mercier	Réparation pompe égout Branchement pompe # 1 et pompe 2 - eaux usées Réparation hydromatic # 2 - Eaux usées Utilisation de la nacelle - Branchement pompe eaux usée	719.48 \$ 235.97 \$ 804.26 \$ 451.28 \$ <u>2 210.99 \$</u>
952	Performance Nc Lac-Mégantic	Remplacer toute les huiles,bougie, pneu- VTT Cable d'embrayage - Souffleuse patinoire	816.10 \$ 44.54 \$ <u>860.64 \$</u>
1127	Purolator	Frais de transport pièces - AQUA San	11.76 \$ <u>11.76 \$</u>
37	Ressorts Robert	Manometre Liquide - machine a pression 1-2 Man 3/8, rod filetée, boy 6M2T Buse 15' 4.5 inox - Machine a pression Filtre fuel, frais environnement - Niveleuse Savaon 3.5L prototal Hammer Kit Filtre hydraulique, drain valve - Inter 2020 Filtre, REMPLCE P547808 - Inter 2020	23.38 \$ 109.19 \$ 12.59 \$ 62.29 \$ 37.54 \$ 237.94 \$ 55.37 \$ 100.00 \$ <u>638.30 \$</u>
14	Ville Lac-Mégantic	Remises pour constat et règlement municipaux	1 122.79 \$ <u>1 122.79 \$</u>
1078	Vitrine Virtuelle	Location mensuelle - Camping mars 2022	80.48 \$ <u>80.48 \$</u>
1169	Würth Canada Limited	Gant nitril - Fourniture garage	193.84 \$ <u>193.84 \$</u>
1037	Xerox	Copies 28-02-2022 au 28-03-2022	326.16 \$ <u>326.16 \$</u>
<b>Grand total des dépenses à faire approuver</b>			<u><u>29 264.63 \$</u></u>

## Liste des dépenses récurrentes pour le mois d'avril 2022

Fournisseurs	Description	Montant payé
Recevceur Général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	<u>2 773.55 \$</u> 2 773.55 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	<u>7 783.79 \$</u> 7 783.79 \$
ACCEO Solutions Inc	Sauvegarde en ligne avril	<u>51.68 \$</u> 51.68 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires maire - Station de pompage / avril	<u>94.47 \$</u> 94.47 \$
Bell	Internet de la Halte avril 2021	<u>75.88 \$</u> 75.88 \$
Câble-Axion	Internet + ligne téléphonique- Maison L-G avril 2021	112.12 \$
	Internet et téléphone au camping avril	151.09 \$
	Internet bureau + ligne ascenseur avril	209.63 \$
	Installation + Internet garage - avril	<u>63.18 \$</u> 536.02 \$
Communication Plus	Émetteur-récepteur mois avril	172.46 \$
	Émetteur-récepteur mois mai	<u>172.46 \$</u> 344.92 \$
Eurofins Environex	Échant. 6045054-55-56- Eau potable	170.16 \$
	Échantillon 6045057-58 - Eaux usées	<u>254.10 \$</u> 424.26 \$
Focus Gestion de flotte et carburant	Frais mensuel du mois d'avril	83.93 \$
	Frais mensuel du mois d'avril	<u>128.77 \$</u> 212.70 \$
Hydro Québec	Électricité du 2022-03-07 au 2022-04-06 - Sys Chau Édi	<u>1 133.83 \$</u> 1 133.83 \$
Lucie Grenier	Entretien de la bibliothèque - mars	<u>150.00 \$</u> 150.00 \$
MRC du Granit	Quote-part 2022 2/4 dû le (31-05-2022)	<u>34 759.25 \$</u> 34 759.25 \$
Harnois Énergies	Mazout garage 484.3000 à 1.6050 / 26-04-2022	<u>893.70 \$</u> 893.70 \$
Primus	Téléphone garage	<u>72.87 \$</u> 72.87 \$
TELUS Communications inc	Services mobiles - Protection du Lac	<u>33.87 \$</u> 33.87 \$
Visa	Achats mars	<u>1 190.79 \$</u> 1 190.79 \$
Xérox - Location photocopieur	Location du photocopieur - RA avril 2022	<u>178.00 \$</u> 178.00 \$
	<b>Grand total des dépenses récurrentes</b>	<b><u>50 709.58 \$</u></b>